

PAR COURRIEL

Monsieur François Bonnardel  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance des questions écrites au feuillet de l'Assemblée nationale, le 5 mai dernier, de la députée de la circonscription des Mille-Îles concernant le règlement visant à interdire l'installation de systèmes de chauffage au gaz naturel fossile dans les bâtiments neufs.

#### Mise en contexte

Différentes actions visant à réduire l'utilisation des combustibles fossiles dans le secteur du bâtiment sont financées par le gouvernement et visent notamment à soutenir la conversion du mazout vers l'électricité, la conversion du gaz naturel vers l'électricité ou la biénergie pour la gestion de la pointe électrique, et la réalisation de projets pour améliorer la gestion de la pointe électrique.

#### Réponse à la question

L'approche conçue en collaboration avec les distributeurs d'énergie prévoyait une bonification de deux règlements existants, soit :

- le *Règlement sur les appareils de chauffage au mazout* : avec l'élargissement de sa portée, pour interdire l'installation d'appareils de chauffage au gaz naturel dans les bâtiments résidentiels neufs de moins de 600 m<sup>2</sup> et de trois étages ou moins;

... 2

- le *Règlement concernant le gaz de source renouvelable* : les modifications proposées à ce règlement bonifieraient l'obligation faite aux distributeurs gaziers d'intégrer du gaz de source renouvelable (GSR), en exigeant l'approvisionnement à 100 % en GSR pour les nouveaux clients résidentiels, commerciaux et institutionnels, et en rehaussant progressivement le pourcentage de GSR livré aux bâtiments existants alimentés au gaz naturel.

À court terme, le gouvernement a priorisé les travaux entourant les modifications au *Règlement concernant le gaz de source renouvelable*. En effet, comme sa portée est plus large, les efforts ont été concentrés là où les réductions potentielles étaient les plus élevées. Ce règlement, sous la responsabilité du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, est en cours d'élaboration. Son contenu devrait être dévoilé prochainement à la *Gazette officielle du Québec*.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes meilleures salutations.

La ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Déry', enclosed within a large, loopy oval shape.

Pascale Déry